

Passion

Service

Public

Le Magazine des pensionnés et retraités
avec une énergie d'avance



DOSSIER :
**ACTIVITÉS
SOCIALES CSMR**

PAGE 9

JUIN 2012 NUMERO 8

**CONGRÈS FÉDÉRAL DE NANTES
DU 18 AU 21 JUIN 2012**

© Mairie de Nantes / Régis Routier - Stefan Menoret

Page 10 :
CONSOMMATION :
SERVICE À LA PERSONNE

Page 11 :
FICHE PRATIQUE :
SOINS À L'ÉTRANGER

FO Énergie
et Mines

SOMMAIRE

Page 4 :

LE MOT DE GÉRARD PEUDENNIER

Bulletin d'adhésion

Pages 5-7 : **Dossier**

CONGRÈS FÉDÉRAL DE NANTES

Page 9 :

ACTIVITÉS SOCIALES CSMR

Page 10 :

CONSOMMATION : SERVICE À LA PERSONNE

Page 11 :

FICHE PRATIQUE : SOINS À L'ÉTRANGER

Page 12 :

PORTRAIT

ROGER BOUZONNET

Page 13 :

LA VIE DES SECTIONS

MONTPELLIER

PORTRAIT

STÉPHANE CHIARELLI

Page 14 :

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2012

Page 15 :

HOMMAGE

Magazine de la Rédaction FO Énergie et Mines - FNEM-FO

Directeur de la publication : Max ROYER

Équipe de Rédaction : Béatrice FLEURY, Landry ROULAND, Sandrine LHENRY, Gérard PEUDENNIER, René KAO, Max ROYER

Photos : Médiathèque FO Énergie et Mines / istockphoto.com

Siège : FO Énergie et Mines - Service Communication - 60, rue Vergniaud - 75013 PARIS

Tél. : 01 44 16 86 20 - Fax : 01 44 16 86 32 - E-mail : contact@fnem-fo.org

N°8 - JUIN 2012

Impression : Imprimerie BONNIN LAFFONTAN - Imprimeur Imprim'Vert - ISSN : 2108-2634

ÉDITO



On nous assure que notre régime de retraite ne serait plus tenable, mais pour qui ?

1 million de retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté, au 21e siècle, cette réalité devrait tous nous faire réagir mais surtout, et avant tout, AGIR. Les seniors sont de plus en plus nombreux à s'appauvrir et les salariés ne sont pas en reste.

Une situation intolérable pour FO Énergie et Mines, le fossé entre l'évolution des pensions et l'évolution des salaires des actifs se creuse. Le taux moyen d'inflation ne prend pas suffisamment en compte les dépenses contraintes telles que le logement, l'énergie, l'alimentation, la santé... D'après certains, cette revalorisation garantirait le pouvoir d'achat des retraités, nous ne devons pas vivre dans le même monde ou tout du moins, la même réalité..

Pour conserver un pouvoir d'achat décent, certains retraités sont contraints de reprendre un emploi, nous n'en sommes plus à mieux vivre notre retraite mais la vivre dignement. Mais ce cumul emploi-retraite pose la question de l'impact sur l'emploi des jeunes .

En effet, il ne faudrait pas oublier que notre système de retraite en France, par répartition, repose sur un principe : les actifs, notamment les plus jeunes, par leur travail, cotisent au profit des retraités. Sans eux, sans leurs cotisations, plus de pensions retraite.

Entre la retraite que « nous voulons » , faite de profondes aspirations individuelles et, « la retraite que nous pouvons » la réalité deviendrait-elle une inaccessible étoile

Cerise sur le gâteau, FO Énergie et Mines vous informe depuis plusieurs mois sur le dossier concernant la pérennité du financement trimestriel des pensions.

Le précédent gouvernement envisageait de mettre en place le 1er janvier 2013 la généralisation de la mensualisation des pensions. Le conseil d'administration de la CNIÉG du (25 ou 28) juin 2012 doit se réunir dans cette optique.

La position de FO Énergie et Mines est claire, sans ambiguïté. Nous interpellons le gouvernement nouvellement élu : les pensionnés des IEG doivent continuer à percevoir leur pension trimestriellement à échoir comme par le passé, rien ne justifie ce changement, une fois de plus on voudrait nous culpabiliser, la coupe est pleine.

Pour FO Énergie et Mines, la défense des droits et acquis sociaux des salariés et pensionnés des IEG n'est pas un combat d'arrière garde. Plus que jamais, nous devons rester déterminés, unis et mobilisés au quotidien.

Max ROYER
Secrétaire Général
FO Énergie et Mines



MOT DU SECRÉTAIRE FÉDÉRAL

Sous prétexte de compétitivité, la pensée véhiculée par le MEDEF est mise sous forme de loi au nom du peuple français et, se traduit par une baisse incessante des charges patronales, baisse qui bien entendu doit être supportée en contrepartie, par le salarié.

Au passage vu du MEDEF, il faut rappeler que le salaire est la première des charges...

A méditer !

Si les charges baissent pour les entreprises, nous devrions assister à une baisse du prix des produits à la vente, les rendant comme il se doit, plus compétitif !

Et bien non, le but final n'est nullement la baisse des prix, mais bel et bien l'augmentation des bénéfices. A ce jeu là et sans être devin, les salariés devront faire encore de nouveaux efforts rapidement...

Pour en revenir au rapport entre charges et salaires, en Allemagne qui est le pays référent de nos têtes pensantes, certains travailleurs acceptent aujourd'hui de produire sans rémunération ! Pour des lendemains qui chanteraient.

Ah ! Comme je comprends nos patrons, l'herbe est plus verte dans les prés voisins, surtout si elle ne coûte rien ! ...

Pour le salarié, le retraité, à terme, c'est une catastrophe annoncée....

Côté santé, l'accès aux soins devient de plus en plus problématique, tellement la casse de la couverture sociale progresse, (déremboursements de médicaments et de soins).

Côté retraite, on assiste à la casse de la retraite par répartition, avec l'aval des autres Organisations Syndicales représentatives ou non !!!

Depuis les années 90 et le coup d'arrêt des augmentations de charges, sans que par ailleurs celles-ci soient compensées, les gouvernements successifs détricotent gentiment la protection vieillesse, qui compte tenu de la démographie et de l'évolution de l'espérance de vie s'essouffle forcément.

Dans un futur proche, si rien ne change, nous allons assister à une baisse drastique des pensions et des retraites....

A terme, seul ceux qui auront un parachute doré, qui ne cesse de gonfler, pourront prendre une retraite.

Pourrons nous collectivement arrêter cette mécanique infernale, car de l'argent il y en a mais visiblement pas pour tout le monde.

Gérard PEUENNIER

Secrétaire Fédéral du Secteur Pensionnés

FO Énergie et Mines



Vue aérienne de Nantes-pointe de l'île de Nantes

CONGRÈS FÉDÉRAL DE NANTES DU 18 AU 21 JUIN 2012 UN MOMENT TRÈS IMPORTANT POUR TOUS

Le précédent congrès s'est déroulé à Lille du 2 au 6 juin 2008.

Tous les 4 ans la Fédération de l'Énergie et de Mines Force Ouvrière rassemble son congrès.

Ce sont quelques 400 congressistes qui vont se réunir à Nantes du 18 au 21 juin prochain.

Moment riche et constructif, qu'un Congrès, il permet de faire le bilan de la mandature qui vient de s'écouler, mais également de préparer l'avenir en déterminant nos orientations pour les quatre prochaines années.

Lorsque paraîtra cet article, les syndicats auront présenté leurs candidats et voté pour leurs représentants au CFN, élus pour quatre ans.

CONGRÈS FÉDÉRAL DE NANTES DU 18 AU 21 JUIN 2012 UN MOMENT TRÈS IMPORTANT POUR TOUS

Immeuble Coupechoux sur l'île de Nantes (architecte Agence Tetrarc)



© Mairie de Nantes / Régis Routier - Stéphan Menoret

Pour l'Union des Sections et Groupements de Pensionnés, il en est de même, chaque région aura présenté ses candidats. Les Sections et Groupements de Pensionnés auront élu leurs représentants au Comité Fédéral National.

C'est au sein des Assemblées Générales des Sections ou Groupements de Pensionnés que vous avez eu ce débat et que vous avez choisi vos candidats pour vous représenter.

Le règlement de l'USGP a prévu a minima un représentant par région, au total 10 sièges sont à pourvoir pour les Industries Electriques et Gazières(1).

Ces Élus seront vos représentants au sein du Comité Fédéral National qui se réunit une fois

entre chaque congrès. Son rôle est de valider que les orientations prises au précédent Congrès soient bien suivies par la Fédération, si besoin de les ajuster.



© Mairie de Nantes / Régis Routier - Stéphan Menoret

Les représentants des pensionnés au CFN éliront à leur tour deux de leurs membres pour siéger au Comité Exécutif Fédéral.

Le CEF se réunit à la Fédération au moins une fois par trimestre. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement de la fédération et de valider ses décisions. C'est aussi le moment où les élus peuvent s'exprimer et remonter les informations dont ils ont connaissance, font également part de leur avis, propositions ou suggestions que le CEF examine.

Les Élus de l'USGP vous seront présentés dans le prochain Passion Service Public.

Ces représentants sont pour vous très importants. Ce sont eux qui sont chargés d'informer le Secteur Pensionnés de la Fédération au fil de l'eau, et faire remonter vos remarques et propositions, issues de vos Assemblées Générales annuelles.

Ces camarades sont les liens nécessaires avec les structures Fédérales, mais également avec les Syndicats d'actifs et les représentants régionaux de notre Organisation.

Cette année est particulière puisque bon nombre de ses élus ne se représenteront pas.

Le congrès devra élire un Nouveau Secrétaire Général car **Max ROYER** fera valoir ses droits à la retraite, il en sera de même pour notre Trésorier **René KAO** ainsi que pour plusieurs Secrétaires Fédéraux. Ce sera cette fois un renouvellement important de l'équipe Fédérale.

Dans cette configuration, il paraît important de remercier l'Equipe actuelle et de souhaiter pleine réussite à la future équipe.

(1) Cette année encore, le Syndicat Général des Mines, a accepté pour ces 4 années de mandature de céder 2 sièges leur revenant, aux élus des IEG (8+2).

	Dimanche 17	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
M A T I N		10h00-12h30 Accueil Congressistes Partenaires 11h30-12h30 Conférence de Presse	9h00-12h30 Interventions des Congressistes	9h00-12h30 Proclamation des Résultats Bureau Fédéral & C.E.F. Prise de Parole du Secrétaire Général - Elections Commissions de Contrôle & des Conflits - Interventions Invités	Restitution Travaux des Commissions	S O R T I E
		12h30 à 13h45 Repas	12h30 à 13h45 Repas	12h30 à 13h45 Repas	12h30 à 13h45 Repas	
A P R E S M I D I		14h00 Ouverture Congrès 15h00-16h00 Accueil Officiel Syndicat Nantes / UD FO Représentants Colectivités 16h00-18h30 Compte Rendu Mandats Rapport Com de Contrôle Trésorier Secrétaire Général	14h00-16h30 Réponses du Secrétaire Général et du Trésorier + Votes sur les Rapports Moraux et Financiers - Installation et Activités des Commissions	14h00-16h30 Intervention de JC MAILLY Secrétaire Général de la Confédération FO - Activités des Commissions	14h00-15h30 Restitution Travaux des Commissions et Vote 16h00 Intervention de clôture du Secrétaire Général Fin des Travaux du Congrès	F R A T E R N E L L E
		20h00 Repas	19h30 à 20h45 Repas	19h30 à 20h45 Repas	Repas CEF + Equipe locale	
S O I R	Bureau Fédéral	Interventions des Congressistes	COMITE FEDERAL NATIONAL	SOIREE FRATERNELLE	COMITE EXECUTIF FEDERAL	



VOUS HÉSITEZ ENTRE L'ÉOLIEN ET LE NUCLÉAIRE ? FAITES COMME NOUS, PRENEZ LES DEUX.

Il n'y a pas une énergie miracle pour satisfaire les besoins croissants en électricité.
La solution, c'est un mix énergétique qui combine différentes sources de production :
le nucléaire, mais aussi le thermique et les renouvelables.

 parlonsdelectricite.com



CSMR

ADHÉSIONS ET DÉLAI DE CARENCE

Les agents partis en retraite avant la date du 1er Janvier 2011 (date de mise en place de la CSMR) ont jusqu'au 30 Juin 2012 pour adhérer sans délai de carence. Passé ce délai de 18 mois, il leur sera appliqué un délai de carence de 9 mois. Pour les non adhérents de la CSMR, (des frais forfait hospitalier et chambre individuelle), la date limite de la prise en charge est fixé le 30 juin 2012.

Les nouveaux retraités ont un sursis de 12 mois pour adhérer sans délai de carence. Passé ce délai, un délai de carence de 9 mois leur sera appliqué (à compter de leur 1er mois d'adhésion).

FO a rappelé que la CSMR se devait de prendre en charge toutes nouvelles adhésions (nouveaux retraités comme anciens retraités), qu'il y avait lieu d'harmoniser les procédures entre tous les retraités, et que le délai de carence de 9 mois devenait insupportable pour les retraités.

Proposition de FO: délai de carence de 3 mois (comme dans beaucoup d'autres mutuelles).

- Nouveaux retraités, avant l'échéance des 12 mois = pas de délai de carence, après le délai des 12 mois = délai de carence de 3 mois.
- Retraités avant le 30 Juin 2012 = pas de délai de carence, après le 30 Juin 2012 = délai de carence de 3 mois.

La décision sera prise au prochain conseil d'administration de la CCAS.

Le représentant de la CCAS a fait état que le montant du 1% est fixé à 31 M€ et n'est pas extensible, que toute modification des règles a un impact sur le 1%. (40 000 retraités non encore adhérents). FO a rappelé qu'il s'agissait de choix politiques que les fédérations auront à assumer devant les agents actifs et retraités.

SITUATION FINANCIÈRE CSMR

Les chiffres viennent de tomber : 6 millions d'euros de bénéfice.

Cela confirme ce que FO avait dit : l'augmentation des cotisations CSMR 2012 n'avait pas lieu d'être !

Face à cette situation FO revendique :

- Une baisse de cotisation de la CSMR.
- Le maintien d'une participation du 1% à hauteur de 50% des cotisations.
- Une amélioration des prestations.



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE : CHOISISSEZ LES SERVICES À LA PERSONNE

VOUS PRÉFÉREZ L'EMPLOI DIRECT...

50 % de réduction ou crédit d'impôt sur le revenu sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale sous conditions pour :

- Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie.
- Les employeurs âgés de + de 70 ans ou dont le conjoint est âgé de + de 70 ans.
- Les bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap ou d'une majoration pour tierce personne.
- Les parents d'un enfant ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et/ou à la prestation de compensation du handicap.
- Les personnes âgées d'au moins 60 ans dans l'obligation de recourir à l'aide d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie.
- Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80%.

Les personnes qui remplissent les conditions visées ci-dessus peuvent bénéficier de l'exonération lorsqu'elles emploient une aide à domicile à leur service personnel, à leur domicile ou chez des membres de leur famille afin de les aider dans les actes de la vie quotidienne. L'exonération concerne les cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales. En revanche, les cotisations patronales pour la retraite complémentaire, l'assurance chômage et la formation professionnelle restent dues, de même que celles dues au titre des accidents du travail.

www.servicessalapersonne.gouv.fr

Retrouvez tous les services à la personne en composant le 3211.

VOUS OPTEZ POUR UNE ENTREPRISE OU UNE ASSOCIATION AGRÉÉE...

50 % de réduction ou crédit d'impôt sur le revenu sur les sommes versées au titre des services à la personne ;

Réduction d'impôt applicable sur un plafond de dépenses de 12 000 € par foyer fiscal, 13 500 € par foyer avec un enfant à charge, 15 000 € par foyer avec plusieurs enfants et 20 000 € pour les personnes dépendantes.

QUELQUES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE

- Travaux ménagers, livraison de repas à domicile, livraison de courses à domicile
- Petits travaux de jardinage, entretien et vigilance des résidences principale et secondaire.
- Assistance informatique et Internet.
- Accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante.
- Garde-malade.
- Soins et promenade d'animaux domestiques (sauf actes vétérinaires et toilettage).
- Aide à la mobilité et transport/conduite du véhicule personnel (pour des trajets domicile-travail, en vacances ou pour des démarches administratives).

FICHE PRATIQUE

des soins à l'étranger



DANS UN PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

La carte européenne d'assurance maladie vise à simplifier l'accès des citoyens des 27 États membres de l'UE, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège et de Suisse aux services de soins de santé pendant les visites temporaires à l'étranger.

Elle vous permet de bénéficier du même accès aux soins de santé publics (par exemple un médecin, une pharmacie, un hôpital ou un dispensaire) que les ressortissants du pays que vous visitez. Elle ne couvre pas les soins administrés par des prestataires privés.

Elle est valable un an et chaque membre d'une famille en voyage doit posséder sa propre carte. Vous devez la présenter pendant votre séjour au médecin, pharmacien ou dans les hôpitaux du service public local afin, selon les pays, de :

- bénéficier d'une dispense d'avance des frais,
- être remboursé directement sur place par l'organisme de Sécurité sociale du pays.

Si ces soins de santé sont payants, vous êtes remboursé immédiatement ou après votre retour en France.

Si vous partez en Europe, veillez à demander votre CEAM à la Camieg au moins un mois avant le départ.

Si vous n'avez pas votre CEAM lors du séjour ou si vous n'avez pas demandé la prise en charge des frais sur place : vous réglez l'intégralité des soins reçus y compris les soins hospitaliers. Leur remboursement peut

être demandé au retour en France, il pourra intervenir soit sur la base des tarifs en vigueur dans l'État où les soins ont été dispensés, soit sur la base des tarifs français.

OÙ LA DEMANDER :

Pour obtenir votre carte européenne d'assurance maladie, vous devez effectuer la démarche soit directement en ligne avec votre compte www.ameli.fr ou par courrier adressé à : Camieg - 92011 NANTERRE CEDEX

DANS UN PAYS HORS-EUROPE

Les soins médicaux reçus hors Europe peuvent être pris en charge au titre de la Sécurité sociale sous certaines conditions.

Afin que votre demande de remboursement soit examinée, vous devez envoyer à la Camieg :

- La déclaration de soins reçus à l'étranger (S3125).
- La (ou les) facture(s) originale(s) acquittée(s).
- La (ou les) prescription(s) médicale(s) en rapport avec les frais exposés.

Les informations transmises permettent d'apprécier les droits au remboursement des soins dispensés à l'étranger.

Lorsque le remboursement est accordé, son montant varie en fonction du pays dans lequel les frais ont été engagés, et de la nature des événements à l'origine des soins. Le montant du remboursement qui sera versé ne pourra excéder le remboursement qui aurait été accordé si les soins avaient été dispensés en France.



PORTRAIT ROGER BOUZONNET

Lors de son Assemblée Générale du 11 janvier le groupement des pensionnés de la région Rhône Alpes et la Fédération ont tenu à honorer pour son engagement syndical notre camarade Roger BOUZONNET et cela à quelques journées de son 80^e anniversaire.

Toute sa vie professionnelle Roger a œuvré au service des autres et cela dès 1951 à son arrivée à EDF à la Pérolière, à Nanterre et ensuite en Afrique au Groupe Ecoles et Centres (GEC) et enfin au Service de la Formation Professionnelle (SFP). Dès son arrivée dans nos Entreprises, Roger BOUZONNET s'engage dans l'action syndicale à Force Ouvrière et rapidement

devient secrétaire syndical sur son site et ensuite secrétaire du syndicat du GEC. Tout au long de son parcours, il participe activement au fonctionnement de l'Union Nationale des Syndicats de Cadres (UNSC). A l'heure de la mise en inactivité notre camarade Roger poursuit son parcours militant au sein du Groupement des Pensionnés Rhône Alpes et devient un acteur productif d'ENEREX. Aujourd'hui, Roger est un membre actif du Groupement des pensionnés FNEM-FO ainsi qu'au bureau de l'UDR FO du Rhône.

Nous tenons à remercier Roger d'une part pour sa vie d'engagements aux valeurs du syndicalisme et d'autre part à l'ami disponible pour ses conseils et sa sagesse.

LA VIE DES SECTIONS MONTPELLIER



STÉPHANE CHIARELLI

Embauché en 1968 comme dessinateur au service technique à la DGPBP (Distribution du Gaz dans la Proche Banlieue de Paris), Stéphane est détaché en 1978 au syndicat Force Ouvrière de la DGPBP comme secrétaire adjoint.

En 1985, il devient le secrétaire du syndicat de Pantin où sa grande fierté sera de faire 28% aux élections de 1994 et être ainsi le 1er syndicat d'Île de France.

À la demande de Gabriel Gaudy, il rejoint en 1994 la fédération en tant que secrétaire fédéral. Il assure la formation de jeunes militants et aussi formateur de formateur, Stéphane aura aussi la responsabilité de l'organisation des manifestations.

Retraité depuis 2003, Stéphane est toujours très actif, il vient d'être réélu secrétaire du syndicat des pensionnés de l'Hérault, mais aussi vice-président de l'Union Départementale des Retraités.

Il a eu de nouveau le plaisir de s'occuper de la sécurité avec les membres du bureau du syndicat des retraités de l'Hérault lors du dernier Congrès Confédéral qui s'est tenu à Montpellier en 2011.



ASSEMBLÉE DES RETRAITÉS LE 1ER MARS 2012

Pour la 8ème édition du PSP, nous sommes allés à la rencontre de nos collègues retraités du département de l'Hérault.

Au bord de la méditerranée, Montpellier, 8e ville de France, séduit par sa douceur, sa soif de culture et son sens de la fête... Mais Montpellier c'est aussi une ville d'étudiants, qui accueille des jeunes originaires du monde entier et sa tradition universitaire lui permet, depuis le Moyen Age, d'être un lieu d'études européen privilégié, qui compte aujourd'hui 70 000 étudiants.

Beaucoup d'adhérents étaient présents pour assister à l'Assemblée Générale du département de l'Hérault, Stéphane CHIARELLI ainsi que les 7 membres du bureau recevaient Patrice SIFFLET Président de l'UDR 34, Claude GANDOU Secrétaire du syndicat d'actifs et Didier ARCHIMBEAU Administrateur CMCAS.

De nombreux sujets ont été abordés :

- La TVA sociale.
- La prise en charge pour la perte d'autonomie.
- La CSMR.
- L'IDCP.

Un bulletin d'information « Le Lien » paraît tous les trimestres, on y trouve des informations sur les sujets qui occupent nos entreprises mais aussi des infos conso.

Après signature de la pétition sur la CSMR, nous avons clôturé cette assemblée par un repas fraternel.

LES CHANGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2012

LE SMIC	Augmente d'environ 0,3 %. Le SMIC horaire est désormais fixé à 9,22 € brut par heure travaillée, soit 1 398,37 € par mois.
LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE	Le RSA est revalorisé de 1,7 %. Il passe de 466,99 € à environ 474 € par mois pour une personne seule sans enfant.
LA CSG ET LA CRDS	Le calcul ne se fait plus sur 97 % mais sur 98,25 % de votre salaire
LA TVA	à 5,5 % passe à 7 % dans de nombreux secteurs : les travaux dans les logements achevés depuis plus de deux ans, la restauration, l'hôtellerie et tous les titres de transport, certains services culturels comme les livres et les services de télévision, les services à domicile, sauf ceux à destination des personnes handicapées.
AUTOMOBILE : BONUS-MALUS	Le bonus est réservé aux véhicules émettant moins de 105 g de CO ₂ /km, contre 110 g en 2011. La zone sans bonus ni malus se situe entre 105 et 140 g de CO ₂ . Au-delà, les véhicules sont soumis à un malus.
ENERGIE	Les tarifs du gaz augmentent de 4,4 % pour les particuliers. Le tarif social du gaz et de l'électricité est revalorisé de 10 %. Par exemple, un foyer de quatre personnes se chauffant au gaz verra sa facture réduite au maximum de 156 € par an, contre 142 €. Les crédits d'impôts accordés pour les travaux d'économie d'énergie sont rabotés de 15 %.
IMMOBILIER	Dans le cadre du dispositif Scellier, le taux de la réduction d'impôt passe de 22 à 13% pour l'investissement dans des logements répondant à la norme Bâtiment basse consommation (BBC). En zone urbaine, le permis de construire n'est plus obligatoire pour les surfaces allant jusqu'à 40 m ² , contre 20 m ² auparavant. Même chose pour toute modification du volume d'une construction entraînant le percement d'un mur extérieur, quelle que soit la surface créée. En revanche, le permis de construire reste obligatoire pour les projets d'extension compris entre 20 et 40 m ² qui ont pour effet de porter la surface totale de la construction à plus de 170 m ² et pour lesquels le recours à un architecte reste obligatoire. A venir : Au 1er février, l'imposition sur les plus-values réalisées lors de la vente d'une résidence secondaire sera renforcée : il faudra attendre 30 ans au lieu de 15 ans pour bénéficier d'une exonération.
EPARGNE	Le prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et les intérêts est porté à 24 %, contre 19 % aujourd'hui. Cette mesure concerne les revenus de l'ensemble des produits d'épargne (à l'exception du livret A, du LDD et du LEP) et du patrimoine du foyer fiscal lorsque ce dernier n'opte pas pour l'intégration de ces rémunérations dans sa déclaration.
ENVIRONNEMENT	Une nouvelle étiquette énergie est désormais apposée sur les appareils de froid, lave-linge, lave-vaisselle et téléviseurs. Une nouvelle étiquette énergie est désormais apposée sur les appareils de froid, lave-linge, lave-vaisselle et téléviseurs. Les produits de construction et de décoration sont désormais vendus avec une étiquette « santé environnementale » signalant leur niveau d'émission de polluants volatils. Cette étiquette comporte une note allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions). Le volume sonore des publicités diffusées à la télé baisse, suite à une délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

HOMMAGES

Annie VIGNEAU

Adhérente FO dès son embauche, elle a fait sa carrière à la DGPBP puis au CD de BAGNEUX. A sa retraite en 1992 elle devient membre du groupement des Pensionnés d'Ile de France.

Elle en deviendra tour à tour Présidente et Trésorière. Au côté de Guy POUCY elle sera Secrétaire Générale du Groupement National des Pensionnés, membre du CFN et du Comité Exécutif Fédéral.

Maurice LEBON

Avant la nationalisation, Maurice travailla à la Compagnie du Gaz de banlieue.

En 1947, il participa activement à la création de notre Fédération, il fut Secrétaire Général de l'Union Intersyndicale FO Production-Distribution de la région parisienne, membre du Bureau fédéral, Président du Groupement National des Pensionnés (GNP), membre du bureau de l'UCR et Administrateur CCAS.

Gérard DECOURT

Militant de toujours à Force Ouvrière, Gérard fut administrateur à la CMCAS de Chambéry, membre de la Commission Pensionnés CMCAS des Pays de Savoie.

Gérard était très engagé envers son prochain, à la fin de sa carrière et pendant sa retraite il s'implique auprès de l'association « Energie sans frontières », à ce titre il part au Vietnam où il apprend à des jeunes les rudiments du métier d'électricien.

Gabriel CHAUVIN

C'était un militant « libre et indépendant » et, c'est pour ces qualités-là, qu'il avait trouvé sa place à Force Ouvrière... il fut administrateur de la CMCAS d'Annecy, puis des Pays de Savoie.

Détaché syndical depuis 1994, Secrétaire du syndicat FO EDF-GDF Annecy de 1996 à 1999. Gabriel avait aussi créé le syndicat FO à Bourg-en-Bresse dans les années 80.

André SALOME

André a travaillé comme agent de Maitrise à Gaz de France. Il a été Secrétaire du syndicat de Lille Distribution de 1975 à 1981 puis Secrétaire régional de la distribution du nord jusqu'en mai 1983 date de son départ en retraite. Il fut également membre de la Commission de contrôle fédérale.

André fut un acteur très actif de la formation syndicale tant au niveau régional que national.

Jean BERTON

Jean était entré dans les IEG en juin 1958. Après une carrière dans la gestion des budgets, il demanda sa mise en inactivité en 1999 mais resta impliqué au niveau de l'UD du Rhône. Délégué syndical depuis 1980 à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), il a su maintenir, négocier et renforcer le syndicat FO CNR tout en réalisant ses tâches professionnelles et syndicales, sans être permanent. Elu au CFN, il était toujours présent lors des congrès du syndicat FO



DANS LA VIE, TOUT PEUT BASCULER...

→ Avec le contrat **IdCP** bénéficiez
des meilleures garanties

pour
vous

pour
votre
conjoint

IdCP

PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE



LA SOLIDARITÉ,
C'EST NOTRE PROTECTION

Pour obtenir des informations

N° Vert 0 800 00 50 45

APPEL GRATUIT DE PLUS UN POSTE FIXE

www.ccas.fr (rubrique : espace Activ')



Caisse Centrale d'Activités
Sociales du Personnel des Industries
Électrique et Gazière

www.ccas.fr

PREVERE

PREVERE - RCS PARIS 453 353 716 - Code APE 6622Z - N°ORIAS 07 004 210, sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue de Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 09)

Contrat souscrit auprès du GAN Eurocourtage Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte - SA au capital de 51 695 460 € (entièrement versé) - RCS PARIS 340 427 525
Code APE 660A - Siège Social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS CEDEX 08, Tél. : 01 70 96 60 00 - Entreprise régie par le Code des Assurances

